

Destinataires : Les professionnels du bois

Vendredi 6 janvier 2017

Législation concernant le commerce d'ivoire et corne bruts

Evolution de la législation concernant l'ivoire et la corne de rhinocéros : participez à la consultation publique si vous êtes concerné.

L'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce de l'ivoire d'éléphants et de la corne de rhinocéros sur le territoire national est actuellement **en cours de révision**. Le projet d'arrêté modificatif maintient l'interdiction du commerce d'ivoire et de corne bruts sauf dans les cas suivants... [Lire la suite](#)

Ce projet d'arrêté modificatif est ouvert à consultation publique **jusqu'au 12 janvier 2017**.

[Voir le projet](#)